

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

La Grèce actuelle

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 131-137

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__131_0

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

LA GRÈCE ACTUELLE.

On vient de publier les résultats officiels du recensement exécuté le 20 mai 1870 dans le royaume de Grèce. M. le conseiller d'État Mansolas, dans le rapport que nous avons sous les yeux, nous fait connaître que cette opération a été effectuée d'après le système français, c'est-à-dire par les soins des administrations municipales et sous la direction du ministre de l'intérieur.

Toutefois le recensement a porté sur la population de fait, mais en prenant

toutes les mesures nécessaires pour déterminer la population officielle au droit.

Il comprend à la fois les anciennes provinces et les îles Ioniennes, depuis peu annexées au royaume.

D'après ce document, la population du royaume hellénique s'élevait en 1870 à 1,457,894 habitants, en y comprenant l'armée de terre et de mer et les marins naviguant à l'étranger. C'est une augmentation de 131,415 habitants par rapport à la population recensée en 1861.

	1861.	1870.	Accroissement
Anciennes provinces. . . .	1,096,810	1,225,673	128,863
Nouvelles provinces	228,669	232,221	3,552
	<u>1,325,479</u>	<u>1,457,894</u>	<u>132,415</u>

Le faible accroissement de la population des îles Ioniennes aurait lieu d'étonner, mais il s'explique par le départ d'un grand nombre de familles anglaises au moment de l'annexion, et l'émigration d'un grand nombre d'ouvriers appelés en Égypte pour les travaux du canal de Suez. Plusieurs des îles de ce groupe sont en voie de dépopulation manifeste ; à Paxos notamment, plus de la moitié des habitants se sont expatriés, et dans certains villages le tiers des maisons restent fermées et désertes.

Les anciennes provinces sont mieux partagées ; il y en a toutefois cinq où la population est en décroissance. En revanche, elle s'est plus ou moins accrue dans les autres, et on peut citer une commune, celle du Pirée, à la porte de la capitale, dont la population a presque doublé dans l'espace de dix ans.

Si l'on considère le pays tout entier, l'accroissement en 9 ans a été de 9.95 p. 100, c'est-à-dire environ 1 p. 100 par an. De sorte que si cet accroissement se maintient, la population du royaume doublerait en moins de 70 ans.

Rappelons à ce propos qu'en 1838, c'est-à-dire après l'établissement de la royauté, la population de la Grèce n'était que de 752,077 habitants.

La population actuelle de la Grèce se répartit comme il suit entre ses divisions territoriales :

Péloponèse.	611,861
Grèce continentale { orientale	235,172
{ occidentale	121,693
Sept-Îles	229,516
Cyclades	123,299
Eubée	71,135
Les autres îles	44,350
	<u>1,437,026 (1)</u>

Dans la catégorie *autres îles*, il faut classer les îles d'Égine, de Salamine, d'Ang-hishi, de Spezzia, d'Hydra, de Poros, de Scopélos, de Scyros, de Sciathos et d'Alouède.

(1) Dans ces chiffres ne sont pas compris :

L'effectif de l'armée.	12,420
L'effectif de l'armée de mer.	1,345
Les marins naviguant à l'étranger	7,133
	<u>20,898</u>

La Grèce est divisée en 13 départements, 59 provinces et 351 communes. Ces dernières se classent ainsi qu'il suit par rapport au chiffre de leur population :

1 commune	de plus de 40,000 habitants (Athènes: 44,510 habitants).
4 communes	de plus de 20,000 habitants.
7	— 10,000 —
67	— 5,000 —
208	— 2,000 —
52	— 1,000 —
12	— 300 —

À point de vue de l'origine et de la nationalité, le recensement a fourni les résultats suivants :

Nés dans la commune où ils ont été recensés . . .	1,337,002
Nés hors de la commune où ils ont été recensés . .	80,066
Étrangers	19,958
	1,437,026

C'est à Athènes, puis à Hermopolis, au Pirée et à Patras qu'on a compté le plus grand nombre de Grecs nés hors de ces communes. Quant aux étrangers, c'est dans les provinces de l'Attique et de la Phthiotide qu'ils sont en majorité; il y en a aussi à Syra et à Corfou. — La plupart de ces étrangers sont des hommes de peine sujets ottomans, qui viennent en Grèce chercher le travail que leur refuse leur patrie. — Suivant la nationalité, ces étrangers se répartissent ainsi :

Ottomans	15,051
Anglais	2,099
Italiens	1,539
Allemands	526
Français	415
Russes	141
Américains	24
Autres nationalités	163
	19,958

La superficie totale de la Grèce est évaluée à 50,211 kilomètres carrés, savoir : 47,516 pour les anciennes provinces et 2,965 pour les îles Ioniennes.

La Grèce compte 28.62 habitants par kilomètre carré. La population spécifique, qui est de 25.41 dans les anciennes provinces, est de 85.13 dans les îles Ioniennes. C'est dans les départements d'Acarmanie et Étolie et de l'Eubée que la population est la plus clair-semée.

Le nombre des *familles* ou *ménages* s'élève à 327,809, ce qui correspond en moyenne à 4.38 individus par famille, et celui des *maisons* à 323,126, dont 10,607 ne sont pas habitées. Par kilomètre on compte 6.23 maisons, savoir : 5.42 dans les anciennes provinces et 20.48 dans les Sept-îles. En 1861, il n'y avait dans les anciennes provinces que 225,716 constructions, ce qui donne pour 9 ans un accroissement de 14 maisons p. 100.

Cet accroissement, plus rapide que celui de la population, dénote une prospérité matérielle croissante dont on trouve une preuve de plus dans l'élégance et le confort des nouvelles propriétés bâties.

A chaque maison correspondent 4.60 individus, nombre à peu près égal à celui dont chaque famille se compose. La Grèce est donc un des pays où il y a le moins

d'habitants par maison. Il n'y a guère qu'à Athènes et à Corfou où une maison comprenne en moyenne plus de deux familles.

En ce qui concerne la proportion des sexes, le recensement fournit pour la population entière, y compris les hommes de l'armée de terre et de mer et les marins employés dans les villes de commerce, les résultats ci-après :

Sexe masculin	754,176	} 1,457,894
Sexe féminin	703,718	

Soit 107 hommes par 100 femmes. — Ainsi la Grèce, avec la Belgique et l'Italie, compte, contrairement à ce que l'on remarque partout ailleurs, un assez fort excédant du sexe masculin.

Enfin le recensement par état civil fournit les proportions suivantes :

ANCIENNES PROVINCES.		ILES IONIENNES.	
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
63.71	53.91	64.03	54.83
32.90	34.69	32.17	32.72
3.39	11.40	3.80	12.45
100.00	100.00	100.00	100.00

On en conclut que le tiers de la population vit en état de mariage, et qu'il y a trois fois plus de veuves que de veufs. — Cette dernière proportion est plus élevée en Grèce que partout ailleurs. En Italie et en France, il n'y a que 2 veuves pour 1 veuf.

Pour la première fois la population a été recensée par âges. Le tableau suivant résume les données recueillies sur ce point.

Population par âge (1).

ÂGES.				RAPPORT P. 100.		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les 2 sexes.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Les 2 sexes.
De 0 à 4 ans.	22,427	21,684	44,111	3.06	3.08	3.07
De 1 à 5 ans.	82,431	80,465	162,896	11.43	11.43	11.34
De 5 à 10 ans.	97,429	91,173	188,602	13.29	12.96	13.12
De 10 à 15 ans.	81,025	71,339	152,364	11.05	10.14	10.60
De 15 à 20 ans.	62,986	73,843	136,829	8.60	10.49	9.52
De 20 à 25 ans.	56,017	61,126	117,143	7.64	8.70	8.16
De 25 à 30 ans.	74,134	69,153	143,287	10.11	9.83	9.97
De 30 à 35 ans.	54,242	46,835	101,077	7.39	6.66	7.03
De 35 à 40 ans.	51,751	46,412	98,163	7.05	6.60	6.83
De 40 à 45 ans.	32,690	28,840	61,531	4.45	4.10	4.28
De 45 à 50 ans.	31,208	31,845	63,053	4.25	4.53	4.39
De 50 à 55 ans.	22,152	19,880	42,032	3.02	2.82	2.93
De 55 à 60 ans.	22,756	22,725	45,481	3.10	3.23	3.16
De 60 à 65 ans.	14,909	13,328	28,237	2.03	1.89	1.97
De 65 à 70 ans.	12,610	12,337	24,947	1.72	1.75	1.74
De 70 à 75 ans.	6,815	5,663	12,478	0.93	0.80	0.87
De 75 à 80 ans.	4,233	3,852	8,085	0.58	0.55	0.56
De 80 à 85 ans.	1,874	1,557	3,431	0.26	0.22	0.23
De 85 à 90 ans.	941	940	1,881	0.13	0.13	0.13
De 90 à 95 ans.	351	340	671	0.05	0.05	0.05
De 95 à 100 ans.	197	232	429	0.03	0.03	0.03
Centenaires	129	149	278	0.02	0.02	0.02
	733,308	703,718	1,437,026	100.00	100.00	100.00

(1) Moins l'armée de terre et de mer et les marins de commerce.

Si l'on fait les calculs, on trouve que l'âge moyen de la population grecque n'est que de 25 ans, lorsqu'en France il est de 32 ans environ.

Pour la première fois également on a cherché à se renseigner sur le degré d'instruction des habitants.

Sur les 1,437,026 habitants du royaume, non compris les militaires et marins, on n'a compté que 251,483 lettrés, dont 207,129 du sexe masculin et 44,354 du sexe féminin, ce qui donne la proportion énorme de 83 illettrés sur 100. — Mais comme il convient de n'avoir pas égard aux enfants au-dessous de 5 ans puisqu'on n'est admis à l'école qu'au-dessus de cet âge, la proportion des illettrés se trouve exprimée par les rapports suivants :

Sexe masculin	67 illettrés p. 100.
Sexe féminin.	93 —

Ces rapports, qui représentent plus exactement la véritable situation du pays, sont loin d'être favorables, puisqu'il en ressort que les trois quarts des hommes sont complètement illettrés, tandis que sur 100 femmes on n'en compte que 7 qui aient quelque teinture d'instruction. Néanmoins d'autres pays, l'Italie par exemple, offrent des résultats au moins aussi fâcheux, et en France même la proportion des illettrés, qui est pour l'ensemble du pays du tiers des habitants, va jusqu'aux deux tiers dans quelques départements arriérés.

La question de savoir combien il y a dans un pays d'individus sachant lire et écrire, se lie étroitement à celle de savoir quel est, dans ce pays, le système suivi dans l'enseignement primaire et jusqu'à quel point cet enseignement est étendu ou restreint.

M. Mansolas nous fournit à cet égard les renseignements les plus intéressants.

La loi qui régit, en Grèce, l'instruction primaire, date de 1834; elle a été calquée sur les institutions de même nature existant alors en Allemagne et particulièrement en Bavière, et elle fait le plus grand honneur à la régence bavaroise, qui a précédé l'institution du royaume hellénique. Le principe fondamental de cette loi est l'instruction obligatoire, principe adopté ou prôné aujourd'hui dans tous les pays d'Europe. Aux termes de l'article 6 de cette loi, tous les enfants de 5 à 12 ans sont tenus de fréquenter l'école communale, sous peine d'une amende de 10 cent. par enfant, infligée aux parents par chaque heure d'absence; mais cette disposition est tombée en désuétude; on a laissé également périr, sous prétexte de la réorganiser, l'école normale que cette même loi avait créée et qui était destinée à former les instituteurs... de sorte que tant de bons principes ont, pour ainsi dire, avorté.

Quoi qu'il en soit, il y a actuellement en Grèce 1,194 écoles communales, dont 981 pour les garçons et 213 pour les filles. — Ces écoles sont fréquentées par 63,798 élèves, dont 52,943 garçons et 11,035 filles, ce qui donne pour chaque école de garçons une moyenne de 54 élèves, et 52 pour chaque école de filles. Si l'on rapporte ces élèves au nombre des enfants existants du même âge, on trouve que sur 100 garçons il y en a 54 qui fréquentent l'école. Pour les filles, la population n'est que de 12 p. 100.

On estime à 9,602 le nombre des élèves qui reçoivent l'enseignement moyen ou l'enseignement supérieur.

La majorité des habitants parle la langue grecque. Toutefois, il y en a près de

88,000 qui ne la connaissent que très-imparfaitement; sur ce nombre 37,600 parlent l'albanais, 1,217 un certain patois valaque dit Caragouni, les autres différentes langues européennes et surtout l'italien. Cette diversité de langues n'est pas sans inconvénient sur la diffusion de l'instruction; mais il faut avouer que ce qui l'arrête surtout, c'est l'indolence des habitants et l'incurie des autorités.

Tous les statisticiens savent combien il est difficile d'obtenir un recensement régulier de la population suivant les professions. En Grèce, on a mis de côté non-seulement les individus sans profession déterminée, mais même les enfants et les femmes, qui, sauf de rares exceptions, vivent de la profession ou du métier de leurs parents, dont ils partagent le plus souvent les travaux.

Ces restrictions admises, le recensement de 1870 fournit les résultats suivants :

Agriculteurs	218,027	Artistes	447,159
Industriels	48,129	Médecins	958
Bergers	44,532	Pharmaciens	797
Propriétaires	31,234	Sages-femmes	335
Ouvriers	22,665	Ecclésiastiques	769
Ouvrières	5,735	Fonctionnaires publics	6,649
Commerçants	18,952	Fonctionnaires municipaux	5,343
Marins	25,178	Instituteurs	4,109
Domestiques	17,482	Institutrices	1,613
Servantes	10,808	Militaires en activité de service	460
Voituriers	3,276	Marins de l'État	12,420
Avocats	1,141		1,135
	<u>447,159</u>		<u>481,747</u>

soit 33 p. 100 de la population.

On voit que la profession dominante est celle d'agriculteur, surtout si l'on y comprend celle de pâtre ou berger. La profession industrielle ne comprend que le $\frac{1}{10}$ de la population; toutefois l'industrie est en progrès et elle compte au Pirée et à Syra des établissements qui peuvent lutter en importance avec leurs similaires européens. — Dans ces dernières années un grand élan s'est manifesté vers l'industrie métallurgique. De nombreuses mines ont été concédées; néanmoins la réussite des sociétés plus ou moins riches qui se chargent de les exploiter est encore aussi douteuse que les richesses minérales qu'elles espèrent sont peu visibles.

Le chiffre des commerçants est assez élevé, et on peut en dire autant des marins de commerce; mais, pour ces derniers, il y a lieu de croire que les chiffres du recensement sont au-dessous de la vérité.

Parmi les professions dites libérales, on remarquera le nombre considérable des fonctionnaires et celui des ecclésiastiques. Sur les 6,649 ecclésiastiques énumérés au tableau, 1,988 appartiennent aux ordres monastiques et sont répartis entre 152 couvents. Contrairement à ce qui se passe en France, les couvents d'hommes sont de beaucoup les plus nombreux; on ne compte en effet que quatre couvents de femmes, et encore deux appartiennent-ils au culte catholique.

Relativement à la population, l'armée dépasse en effectif celle de l'Italie, de la Hollande et de la Belgique. L'entretien de chaque soldat coûte en Grèce 515 francs.

En France, ces frais d'entretien sont de 900 francs; en Italie, de 800; en Autriche, de 446; en Russie, de 331; en Turquie, de 269; en Suède, de 252 francs.

En moyenne, la dépense pour l'armée est en Grèce de 5 drachmes et demie par individu.

Avant d'être fixé d'après la population normale, le nombre des députés est calculé sur la population entière. Les 62 collèges électoraux nomment 190 députés, ce qui correspond à un député pour 7,673 habitants. Or, le Danemark, qui a moins d'étendue territoriale que la Grèce, n'en compte qu'un sur 15,000, et cependant le Danemark est le pays qui, après la Grèce, compte le plus de députés eu égard au chiffre de sa population. Dans le Wurtemberg, dont le territoire n'est que le tiers de celui de la Grèce et où la population n'est supérieure à celle-ci que de 300,000 habitants, il n'y a qu'un député par 24,000 habitants.

Les listes électorales dressées en 1870 ont accusé un chiffre de 453,816 électeurs, c'est-à-dire 31 électeurs par 100 habitants. Cette proportion est supérieure à celle de la France et de la Suisse, où les élections se font également au suffrage universel.

Tels sont les principaux résultats du recensement de 1870 ; il y a lieu d'espérer que, sous l'intelligente direction de M. Mansolas, les recensements ultérieurs offriront graduellement un tableau plus fidèle de la situation de son pays. T. LÖNN.
